

**TAXE PARAFISCALE SUR
LES GRANULATS**

Commune de Chaligny (54)

**PROJET DE REAMENAGEMENT
DES ANCIENNES GRAVIERES DES
"PAQUIS SOUS FARE"**

RAPPORT DE PRESENTATION

1 - EXPOSE DU PROJET

Suite à l'achèvement des travaux de mise à grand gabarit de la Moselle entre Toul et Neuves-Maisons, le Service des Domaines peut rétrocéder aux communes les terrains non utilisés.

En particulier, sont concernées sur la commune de CHALIGNY d'anciennes gravières formant un ensemble de 5 ha de plans d'eau situés dans une zone à vocation naturelle.

Comprises dans un ensemble foncier de plus de 12 ha, elles pourraient servir de base à la création d'un ensemble d'installations sportives et de loisirs qui manquent actuellement sur la commune de Chaligny.

Par ailleurs, l'aménagement de cette zone permettrait de réduire les nuisances constatées :

- disparition des zones marécageuses insalubres,
- arrêt de la dégradation du site.

Ces gravières ayant été abandonnées avant 1973 peuvent faire l'objet d'un financement de la Taxe Parafiscale sur les Granulats pour leur réaménagement.

C'est dans ce cadre que la commune a confié au BRGM - Service Géologique Régional Lorraine la mise au point d'un projet de réaménagement présenté ci-après.

2 - CADRE GENERAL DU PROJET

La zone concernée par le projet se trouve en rive droite de la Moselle.

Elle est comprise entre le canal à grand gabarit au Sud et la voie ferrée Toul - Neuves-Maisons au Nord et correspond au lieu-dit "Les Paquis sous Faré".

D'après le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Chaligny, approuvé le 26 juin 1974 et mis en révision le 11 février 1982, cette zone est classée NDa (zone naturelle soumise à risque d'inondations).

Les aires de jeux et de sports ainsi que les constructions nécessaires à leur fonctionnement y sont autorisées sous réserve de l'accord du Service de la Navigation.

Quoique ne se situant pas directement sur l'itinéraire cyclotouristique de la Boucle de la Moselle, il fait partie intégrante de l'aménagement du Val de Moselle.